

L'initiative partagée Coop'à-prendre
Version provisoire
Hervé Defalvard*, Viviane Leroy**, Joseph Sangiorgio***

* UPEM, Erudite, Chaire ESS (herve.defalvard@u-pem.fr)

** Coopaname (Viviane.leroy@coopaname.coop)

*** Coopaname (joseph.sangiorgio@coopaname.coop)

Introduction

Il y a peu, dans un article remarquablement documenté, Demoustier et Wilson-Courvoisier (2009) dressaient la déjà longue histoire des rendez-vous entre l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'Education nationale (de l'école primaire jusqu'à l'université), dès lors que « depuis ses origines associationnistes, mutualistes et coopératives, l'ESS a intégré un projet éducatif dans son projet économique, à la fois par nécessité (l'apprentissage de l'association) et par volonté (l'émancipation ouvrière) » (op. cit., p. 60). Si ce projet éducatif a le plus souvent été conduit en dehors de l'Ecole, au sein de l'éducation populaire (Poujol G., 1981), touchant à la fois le péri-scolaire et la formation permanente, il a aussi pu y trouver sa place de manière cyclique, avec quelques hauts et beaucoup de bas. La phase haute qu'il connut au début du XXe siècle révèle une conjonction non fortuite entre une dynamique sociale en faveur de l'ESS et des fantassins la relayant au sein de l'Ecole. Les premières décennies du XXe siècle constituent cette période où la dynamique des coopératives, de consommation en particulier, trouva un relais au sein des écoles primaires avec des instituteurs créant les coopératives scolaires et au sein de l'enseignement supérieur : à la sortie de la première guerre mondiale, la Fédération nationale des coopératives de consommation charge Marcel Mauss d'étudier les possibilités de créer une chaire de la coopération au Collège de France au profit de Charles Gide, laquelle sera créée en 1920 (Lacroix, 1993).

Aujourd'hui, en 2014, de nombreux signaux indiquent pris ensemble que nous sommes sans doute au début d'une nouvelle phase haute du cycle. L'une de ses premières manifestations a été la conjonction entre, d'un côté, l'émergence des nouvelles entreprises sociales dont les structures de l'insertion par l'activité économique sont emblématiques (Borzaga et Defourny, 2001) et, de l'autre côté, la création de chaires d'entrepreneuriat social dans les grandes écoles de commerce, à l'ESSEC en 2004 puis à HEC en 2009. Alors que dans leur article de 2009, Demoustier et Wilson-Courvoisier notaient une limite en écrivant « que le rôle de l'université peine encore à être reconnue à côté de celui des grandes écoles de commerce (op. cit., p. 68, n.22), cette conjonction a gagné depuis l'université. Elle a même été institutionnalisée par deux accords cadres de coopération visant à promouvoir l'enseignement de l'ESS dans le secondaire puis dans le supérieur, signés en 2013 pour le premier et en 2014 pour le second, entre, d'un côté, les Ministères de l'éducation nationale et de l'économie sociale et solidaire et, de l'autre côté, des représentants institutionnels de l'ESS, dont l'Esper (Economie sociale partenaire de la République).

Toutefois, dans cette nouvelle conjonction qui se dessine, il y a un risque qui serait pour le projet éducatif porté par l'ESS, où l'apprentissage de l'association, de la coopération, est en même temps la possibilité, la capacité au sens de Sen (2010), d'une émancipation, de perdre

son ambition, sa vocation émancipatrice. Ce danger a été précisé par Draperi (2007) en termes de « posture épistémologique ». Celle de l'ESS a pour spécificité d'associer un mouvement d'entreprise et une tradition de pensée. Sans les confondre, la posture épistémologique de l'ESS place l'action et la recherche sous l'exigence d'une cohérence de l'une avec l'autre. Le risque est alors présent des deux côtés. Du côté du mouvement d'entreprise avec une perte de l'ambition transformatrice au profit de la seule rentabilité sur le marché des pauvres. Un tel risque a pu être dénoncé par Autès (2004) qui soutint la thèse d'une « subversion du social par l'économique » de la part des entreprises d'insertion, mais cette thèse trop générale pour être convaincante était de plus viciée dans son argumentaire (Defalvard, 2006). Du côté de la tradition de pensée ce serait les valeurs qui courraient le risque de s'effacer au profit de la seule professionnalisation des formations universitaires. Demoustier et Wilson-Courvoisier notaient sur ce point « qu'aucun master recherche n'est aujourd'hui habilité en ESS », traduisant la difficulté pour cette tradition de pensée que représente l'ESS de prendre sa place à l'université. Dans son enquête, Frémeaux (2013) a d'ailleurs montré que ni les économistes orthodoxes, quoique sans surprise, ni les économistes hétérodoxes, de manière plus surprenante, ne s'intéressaient à l'ESS dans leur recherche. De même, dans leur appel mondial à un enseignement pluraliste de l'économie, les étudiants ne mentionnent pas plus l'ESS (paru dans *Le Monde*, 6 mai 2014).

Aussi, si le risque existe d'une dénaturation du projet éducatif émancipatoire, partie prenante de l'ADN de l'ESS, qui nous oblige à une alerte permanente, pour l'heure la tâche reste de multiplier les ponts entre le nouvel élan des entreprises de l'ESS et sa continuation du côté de l'Education nationale auprès de la jeunesse. Riot (2013) présente quatre exemples de ces initiatives pédagogiques dans l'enseignement supérieur qui dressent de tels ponts en montrant que c'est là un mouvement largement international. L'objectif de cet article est d'allonger modestement cette liste en présentant une autre de ces initiatives pédagogiques, l'initiative partagée appelée Coop'à-prendre, à laquelle nous participons aujourd'hui au sein de la chaire ESS à travers un partenariat entre la coopérative Coopaname et l'université Paris Est Marne la Vallée. Nous présenterons d'abord longuement sa genèse. D'une part, en revenant sur la brève histoire de Coopaname, qui participe de ce renouveau de l'ESS en développant une nouvelle forme de coopérative d'activité et d'emploi (CAE). Et, d'autre part, en revenant également sur la brève histoire de la chaire ESS-UPEM dont ses membres attendent de son développement une reconnaissance de sa tradition de pensée au sein du monde universitaire. L'enjeu de ses deux retours est d'éclairer les fondations de Coop'à-prendre. Enfin, dans une troisième partie, nous présenterons l'initiative pédagogique Coop'à-prendre et son évolution actuelle.

1. Action, formation et recherche dans l'ADN de Coopaname

La formation est, depuis son origine, partie intégrante du projet d'entreprise qu'est Coopaname. Toutefois celle-ci était considérée comme un outil mis au service des porteurs de projet, comme pouvait l'être la tenue de la comptabilité ou l'établissement des bulletins de salaire.

En effet, Coopaname se définissait alors entre 2004 et 2006 comme le moyen le plus sécurisant et le plus « confortable » de créer son entreprise. Les coopératives d'activités et d'emploi étaient en train d'inventer une nouvelle forme d'entreprise : des entreprises choisies et modelées par leurs salariés, et dont l'objet est d'être à leur service. Des entreprises qui conservent le meilleur de l'entreprise (convivialité, mutualisation, statut protecteur de

salarié...) et se délestent du pire (course à la rentabilité pour l'actionnaire, manipulations etc.). Des lieux où le projet collectif sert les projets individuels et vice-versa.

Le premier objectif de la CAE était d'offrir à ces porteurs de projet, ayant le plus souvent connu le chômage, une alternative à l'immatriculation d'une entreprise classique, notamment individuelle. Il leur est proposé, plutôt que de créer leur propre entreprise, de créer autour de leurs savoir-faire leur emploi salarié au sein d'une entreprise qu'ils partagent

Au début donc, cette formation se voulait une formation au savoir-être du porteur de projet – formation au « métier » de chef d'entreprise ainsi qu'était considéré alors le porteur de projet – par opposition à la formation au savoir-faire « professionnel », à savoir, les compétences et les connaissances nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle. Ainsi, il était organisé des actions de formation au marketing, aux techniques de commercialisation, à la gestion et la comptabilité...

Mais déjà, l'objectif « pédagogique » était présent dans chacune des actions de l'équipe de Coopaname. Il n'était pas concevable de corriger un contrat commercial sans en expliquer les tenants et aboutissants. Il ne pouvait être fait un point individuel sur la situation de gestion d'une activité sans donner un cours de gestion ou de comptabilité. La volonté pédagogique transpirait de toute part. Pourtant, Coopaname continuait à affirmer que sa raison d'être était d'accompagner au métier de chef d'entreprise. A posteriori, on peut dire que Coopaname illustre cette troisième modernité dont nous parle Brugère (2013) dans la politique de l'individu où l'accompagnement prend effet entre l'Etat et la société dans un individualisme collectif.

Paradoxalement, mais est-ce un paradoxe ?, Coopaname créait en 2006 sa première « université » d'automne. Ce terme université fut-il le fruit du hasard ? Certes non. Déjà, le choix du terme laissait entrevoir le projet quelque peu utopique de créer une « université populaire » en son sein. L'université d'automne à Coopaname est un lieu annuel où chacun des coopanamiens est convié à venir s'exprimer – et la journée est construite et animée de telle sorte que la prise de parole par tout un chacun soit facilitée- sur des problématiques essentielles, mais aussi conceptuelles, du projet coopanamien et de son évolution.

A la même époque, se constituait à Coopaname un groupe actif qui prit en 2008 le nom de « commission » recherche – commission parce que désormais rattachée à son conseil d'administration. Ainsi apparaît, au côté de la diffusion des connaissances, le second volet de la définition d'une université : la recherche. Cette commission publiera de nombreux articles dont certains sont ici cités en référence.

Parallèlement, grandissait la préoccupation d'organiser, de susciter l'émergence de projets collectifs portés par des micro-collectifs. En 2007, Coopaname portait donc un projet soutenu par la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale nommé EStère.

L'objectif d'EStère était double. D'une part, permettre l'émergence, le test grandeur nature, le lancement et le développement de projets économiques portés par des mini-collectifs 2 à 10 entrepreneurs-salariés au sein même de la Coopérative – projets dont on estime qu'ils sont à-mêmes de générer pour chacun davantage de revenu, ainsi que des formes d'apprentissage mutuel.

D'autre part, permettre l'invention d'un mode d'accompagnement nouveau de projets collectifs portant sur trois dimensions :

- ▶ L'accompagnement économique du projet lui-même – c'est-à-dire, notamment, la conception d'une offre de produit ou service innovante reposant sur une articulation originale des compétences de chacun ;
- ▶ L'accompagnement au rodage des relations professionnelles entre les porteurs du projet – c'est-à-dire notamment l'émergence d'une compétence collective ;
- ▶ L'accompagnement à l'apprentissage des modes d'organisation coopératifs – c'est-à-dire, notamment, la mise en œuvre d'une articulation des compétences libérée des enjeux de pouvoir.

D'emblée, les acteurs s'y reconnaissent comme des pairs, faisant face aux mêmes types de problématiques, et recherchant dans la CAE le même type de solutions. Les hiérarchies sont peu formalisées, et reposent sur l'expertise développée au fil du temps de cette nouvelle forme d'entreprise. Chacun peut contribuer à la construction de l'entreprise commune, dès lors qu'il en est devenu un utilisateur averti et que la qualité de ses contributions est reconnue par les autres. La démarche mêle intimement apprentissage et innovation, dans un contexte d'incertitude cognitive, où le concept même d'entrepreneuriat collectif reste fondamentalement expérimental. Toute innovation est mutualisée afin que chacun en bénéficie. Le produit de cette innovation renforce le projet lui-même en ce qu'il consolide l'entreprise collective en tant qu'alternative crédible aux pratiques dominantes. L'ensemble du système est régulé, en dernier recours, non par une direction hiérarchique, mais par des artefacts (charte de *Coopérer pour entreprendre* notamment, projet politique d'innovation sociale porté par l'entreprise, code de pratiques...) au regard desquelles se légitiment ou non les innovations et les pratiques.

A l'instar d'un logiciel libre, la CAE serait donc d'autant plus dynamique dans son auto-construction en tant qu'entreprise qu'elle chercherait à être innovante – c'est-à-dire à nourrir son projet épistémique de réinvention de l'entreprise. Plus elle placerait, au cœur même de ses rouages, une capacité forte à déstabiliser les logiques classiques de l'entreprise, plus elle favoriserait l'émergence de coopérations entre ses membres – et donc une démarche entrepreneuriale collective.

Cette interprétation permet de comprendre certaines des pratiques de management développées au sein des CAE (Sangiorgio et Veyer, 2006) : établissement d'une confiance réciproque non contrainte, fractalisation des pratiques, négociation d'un lien de subordination volontaire etc. Ces pratiques sont une transcription, dans une structure et un projet entrepreneurial, des ressorts qui permettent l'émergence et le développement de la coopération au sein des communautés de logiciels libres ; elles visent à couler dans le moule juridique rigide d'une entreprise, les principes de parité, d'incertitude cognitive, d'informalisation organisationnelle, d'exemplarité coopérative, qui font du logiciel libre un modèle organisationnel pertinent bien qu'à contre courant des modèles classiques.

Dès les années 2000, Jean-François Draperi, répétait à l'envi que la raison d'être des CAE était la formation coopérative et à la coopération. Dans son ouvrage *Comprendre l'économie sociale*, il consacre un chapitre aux coopératives d'activités et d'emploi où il formalise son propos en posant un parallèle entre les CAE et le Familistère de Guise. Il montre que ces deux expériences, à un siècle d'intervalle, s'attaquent au même enjeu éducatif (Draperi, 2007) : comment éduquer massivement à la coopération des personnes qui n'y sont pas préparées afin

qu'elles bâtissent ensemble un outil économique d'émancipation collective ? La réponse de Godin souligne la nécessité de faire reposer l'édifice sur la sécurité sociale, octroyée d'emblée et sans condition à chacun, sous une forme mutualiste (Draperi, 2008). Cette démarche trouve un écho dans la pratique des CAE dont le fondement même, depuis leur origine, est la sécurisation des personnes. Aussi, en continuant à se construire en tant que « mutuelles de travail », les CAE semblent devoir leur permettre de devenir ce qu'elles ont toujours été : des outils de sécurisation collective des parcours professionnels individuels. Une coopérative de production qui serait le support d'une mutuelle, dont le moteur serait la pédagogie coopérative et l'objectif, l'émancipation dans un contexte de précarité : voilà qui rapproche beaucoup du Familistère, et ancre le projet d'une CAE comme Coopaname au cœur de l'économie sociale toute entière. A ce titre, le processus d'évolution des CAE semble, selon nous, parfaitement illustrer la démarche expérimentale qui caractérise l'économie sociale et préside aux innovations institutionnelles qu'elle génère depuis plus de 150 ans (cf. Sangiorgio et Veyer, 2008).

Ainsi, bien que non revendiquée au départ, il devint très rapidement clair que Coopaname retissait un lien avec l'éducation populaire. Education populaire, cette idée que la culture, toutes les cultures, est la chose la plus partagée, indissociable de la formation et l'éducation réciproque ; que la recherche-action se fait dans la co-construction chemin faisant. Cette prise de conscience, et donc cette orientation maintenant pleinement assumée, devint de plus en plus manifeste avec le développement de ce que Coopaname nommait le « projet jeunes ». D'abord porté en 2009 par sa marraine grenobloise Vecteur Activités, en collaboration avec une association d'éducation populaire et citoyenne Cap Berriat, le projet consistait à accueillir de jeunes porteurs de projets désireux de tenter de créer leur propre emploi, seuls ou à plusieurs, qu'ils soient diplômés ou pas, issus de quartiers sensibles ou non, dans une entreprise collective qu'ils partagent plutôt que sous forme de micro entreprise individuelle. Vecteur Activités était une coopérative d'activités et d'emploi ; Cap Berriat une pépinière d'association. Il restait alors à créer conjointement Paprica¹, une couveuse associative d'activités non marchandes, et donc non fiscalisées, portée par les jeunes et fonctionnant comme une coopérative d'activités et d'emploi au sein d'une pépinière d'activités et d'une coopérative de projet.

Dans ce projet, il apparut de plus en plus évident qu'il fallait aussi accompagner les jeunes sur ce qui, par nature, leur manquait le plus : l'expérience professionnelle. Naturellement, la mise en place de pratiques d'apprentissage, c'est-à-dire, l'acquisition de connaissances et de compétences par le faire, devint une nécessité. Même si, reconnaissons-le, celles-ci restent encore très limitées en nombre parce que mis en œuvre au cas par cas en fonction des opportunités. Mais la déclinaison locale du projet national Piments dont Coopaname et sa marraine Vecteur Activités sont en partie les initiateurs, va permettre son développement à travers la mise en œuvre d'une méthodologie rationalisée et structurée. Le projet Piments (*Plate-forme Initiative et Mobilisation (des jeunes) pour ENTreprenre Solidairement*) consacre au niveau national la rencontre entre des structures de l'éducation populaire et des entreprises de l'économie sociale. Son objectif est de permettre territorialement l'émergence,

¹ Aux côtés de Cap Berriat, de Vecteur Activités et de Coopaname, les membres fondateurs de Paprica (*Plateforme pour l'Aide aux PROJETS et Initiatives de Création d'Activités*) sont la MJC Lucie Aubrac, EVE (Association Espace Vie Etudiante) et Jean-Marc Menu. L'association EVE, chargée concrètement de la gestion d'équipements collectifs sur le campus grenoblois, se définissait elle-même comme une coopérative de projets.

l'accompagnement de jeunes porteurs de projets de création de leurs propres emplois, qu'ils soient dans le secteur marchand ou non marchand.

Aujourd'hui, Coopaname entend aller plus loin en s'engageant le compagnonnage. C'est-à-dire, en organisant la transmission du savoir-faire et du savoir-être tout en y intégrant l'intérêt que l'action de formation apporte aussi au maître, et non plus seulement à l'apprenti. En 2011, Coopaname confiait à Claire Mollard de lancer son projet de plateforme partenariale d'émergence de projets pour la citoyenneté économique des jeunes franciliens en partenariat avec Mingat et l'association Plus loin. Loin de considérer les jeunes comme des problèmes à traiter, le projet affirmait qu'ils sont une ressource pour la société et la vie des territoires parce qu'ils portent en eux des potentiels importants en termes de créativité et d'innovation sociétale, en particulier dans le domaine économique. Le projet consistait à lancer une plateforme multi partenariale pour promouvoir la citoyenneté économique des jeunes franciliens et faciliter l'émergence de leurs projets dans une logique coopérative et équitable pour un développement durable.

Pour cela, la plateforme expérimentent avec les jeunes des formes innovantes d'accompagnement multi acteurs appliquant les principes d'une pédagogie active et de construction collective d'une réflexion sur l'économie et le travail, de projets économiques et de création d'emplois.

Les objectifs de la plateforme s'articulent autour de trois axes :

- sensibilisation des jeunes à l'ESS pour un développement durable
- amorçage de projets professionnels de jeunes dans le cadre de l'ESS
- incubation de projets d'activités économiques portés par des jeunes

La participation de Coopaname à la Chaire ESS-UPEM offrit l'opportunité de développer ces initiatives au sein de l'université Paris Est Marne la Vallée, où elles prirent le nom de Coop'à-prendre.

2. Recherche, formation et action dans l'ADN de la chaire ESS-UPEM

En février 2010, après une gestation de plus de deux années, la première chaire universitaire d'économie sociale et solidaire a été créée à l'université Paris Est Marne la Vallée avec le soutien de cinq partenaires de l'ESS, Alternatives économiques, l'Atelier, Chorum, l'Irup et l'Ugem, bientôt rejoint par la Macif, le Conseil Général de Seine et Marne et Coopaname. La naissance de cette chaire s'explique d'abord par la présence, dans cette université, de deux formations professionnelles, l'ex DESS Gestion des entreprises d'insertion dès 1994 et la licence professionnelle de Management des organisations de l'économie sociale habilitée en 2004. Le rapprochement de ces deux formations en vue de constituer une filière de formation en ESS au sein de l'université a été la première rampe de lancement de l'idée d'une chaire ESS. Mais celle-ci n'aurait pas été suffisante sans la volonté de relever également le défi de la recherche en ESS à partir d'une page blanche. L'ambitieuse idée que justement l'université, fort de sa tradition de recherche, pouvait apporter à une chaire ESS ce nécessaire corollaire, la distinguant des chaires implantées dans les écoles de commerce, fut la seconde source de sa création. La recherche y devînt la priorité à réaliser. Au final, la chaire ESS-UPEM a été créée autour d'un programme de formations et d'enseignement, de recherches et de sensibilisation

devant converger pour faire reconnaître à l'université les spécificités de l'ESS comme celles d'une autre économie.

Cette naissance explique que les recherches de la chaire ESS-UPEM aient été adossées au laboratoire d'économie de l'Université Paris Est, Erudite. Si de nombreuses recherches de la chaire ESS-UPEM, élaborées en lien avec ses partenaires, portent sur la question de l'emploi, en lien avec le développement local (Defalvard et alii., 2011), avec la concentration dans le secteur des mutuelles de santé (Defalvard et Laguerodie, 2012) ou encore avec l'évolution des métiers dans le secteur du handicap (Antelme, 2013), les recherches théoriques conduites abordent l'ESS sous l'angle d'une économie de la coopération, revisitant pour certaines les positions de Marx sur la question des coopératives (Defalvard, 2013). Autour d'une équipe de doctorants, les recherches de la chaire ESS-UPEM tentent de relever le défi d'une approche théorique construisant l'ESS comme un nouvel objet pour l'économiste dont le paradigme serait celui de la coopération. Dans cette voie, deux pistes pour l'heure ont été suivies. La première voie élabore l'idéal-type de l'économie sociale et solidaire dans les termes d'une régulation coopérative de l'économie distincte aussi bien de la régulation libérale en termes de loi de l'offre et de la demande que de la régulation publique en termes de prélèvements pour financer des services publics et de la protection sociale. Cette voie rejoint largement les travaux institutionnalistes aujourd'hui reconnus de Ostrom (2013) sur les biens communs dont Dardot et Laval (2014) nous disent qu'ils contiennent pour le XXI^e siècle la possibilité d'une alternative à la politique néolibérale. La seconde voie suit une piste plus habituelle pour l'économiste, celle de l'équilibre. Appuyée sur la notion d'altruisme (Kourilsky, 2012) ou sur la notion de « We frame » Bacharach (2006), une nouvelle version de l'équilibre économique est proposée qui le réconcilie avec la justice et la coopération. Mais si la chaire ESS-UPEM cherche à développer en économie une nouvelle voie de recherche faisant reconnaître l'ESS comme une économie de la coopération, prenant la suite du coopératisme d'hier cher à Gide (2013), elle ne le fait pas sans la relier à l'action.

Ainsi, deux recherches actions développées par la chaire ESS-UPEM placent sa recherche sur la coopération sous la rencontre exigeante avec l'action. L'une porte sur les acteurs de l'ESS dans le secteur des déchets en Ile de France afin d'analyser leurs modèles qui ne sont pas toujours, loin de là, une économie de la coopération. L'autre concerne moins une recherche action qu'une expérimentation que mène la chaire ESS-UPEM avec la communauté de communes du Gâtinais Val-de-Loing en Seine-et-Marne et avec dix organisations volontaires dont six relèvent des statuts de l'ESS, deux étant de statut public et deux de statut privé classique. Cette expérimentation consiste, d'une part, dans la co-construction d'un référentiel commun de territoire afin de mesurer l'impact environnemental et sociétal de chacune de ces organisations sur son territoire. Elle consiste, d'autre part, dans l'identification puis la mise en œuvre de pistes d'actions communes afin d'améliorer l'impact environnemental et sociétal de ces organisations sur leur territoire. Cette expérimentation d'une ISO 26 000 de territoire est aujourd'hui un levier pour la création d'un pôle territorial de coopération économique. Loin d'être une application de la théorie, l'ISO 26 000 de territoire opère, depuis ses débuts, une sorte de bouclage avec les développements théoriques obligeant les concepts à s'adapter aux réalités.

Enfin, ces recherches sur une économie de la coopération qui s'éprouve dans l'action nourrissent les enseignements d'économie dans les deux formations historiques dédiées à l'ESS et dans un cours d'introduction à l'économie sociale. Ce cours optionnel a été introduit en 2011 pour les étudiants de première année d'économie et de gestion à l'université Paris Est Marne la Vallée. Cette coopération en théorie et en action, les étudiants du Maser Insertion et

économie sociale et solidaire la découvrent également au travers d'un projet collectif où ils sont accompagnés par une réalisatrice dans la fabrication de vidéos solidaires participatives avec les acteurs de structures de l'insertion par l'activité économique. Ce projet collectif est pour enseignants, étudiants et acteurs l'occasion d'une réflexion sur les liens entre Image, Travail et Démocratie.

3. L'initiative partagée Coop'à-prendre

Le projet Coop'à-Prendre est né au sein de la chaire ESS-UPEM à partir des relations qui se sont construites avec Copaname. Ces liens entre Copaname et l'UPEM se sont développés selon plusieurs directions : 1) avec la licence professionnelle Management des organisations de l'économie sociale, via l'apprentissage. 2) avec la co-organisation des journées de l'économie équitable en 2012 au sein du collectif Mingat. Par ailleurs, la chaire ESS-UPEM et Copaname participent au programme « Tous créatifs » mis en oeuvre par l'UPEM en matière d'entrepreneuriat étudiant, dans lequel s'inscrit également le projet Coop'à-Prendre.

Coop'à-Prendre s'adresse aux étudiants de premier cycle en leur proposant de créer, dans un cadre sécurisé, une réelle activité économique sous forme coopérative le temps d'une année universitaire. En lien avec un acteur du territoire, les étudiants choisissent eux-mêmes le projet qu'ils souhaitent développer. Aucun enseignement magistral n'est dispensé et les compétences nécessaires au développement du projet sont construites par les participants eux-mêmes.

En groupe de 5 à 10, les étudiants sont accompagnés par un binôme de professionnels (un accompagnateur de projets économiques coopératifs et un acteur local) lors d'ateliers hebdomadaires.

A chaque étape du développement du projet, les étudiants peuvent acquérir les bases de la gestion budgétaire, de l'organisation d'un projet, de sa communication et sa démarche commerciale, de la construction de partenariats, de la gouvernance coopérative, etc.

La première expérience de Coop'à-prendre : le Boukan

Coop'à-Prendre s'est développé hors cursus, s'adressant la première année aux étudiants de deuxième année d'économie et gestion et de sciences humaines et sociales, sur la base du volontariat. Les étudiants participants l'ont fait en dehors de leurs temps de formation, sur la base d'un atelier par semaine d'environ 1h30 entre novembre 2011 et Juin 2012. Lors de cette première année expérimentale, Coop'à-Prendre a pu bénéficier de la participation assidue d'un partenaire local : l'association « Living Room Project ». Cette association, composée principalement d'anciens étudiants de l'UPEM vise le développement d'un centre social coopératif sur le Val Maubuée. Cette participation bénévole a été très bénéfique et permis un échange de bons procédés : la membre de Living Room apprenant « sur le tas » les techniques d'accompagnement de projets de Copaname tandis que les étudiants de Coop'à-Prendre disposait d'une personne ressource locale en continue.

On peut découper le développement de l'expérimentation 2011-2012 en quatre phases.

Phase 1 : construction d'une équipe et première approche de l'économie sociale

Les étudiants participants, s'ils étaient tous issus des sciences sociales et fréquentaient les mêmes travaux dirigés ne se connaissaient pas avant le projet. Les premiers ateliers ont donc été consacrés à la nécessaire construction d'une relation de confiance et d'interconnaissance entre les étudiants, et avec leur accompagnatrice. Ils ont ainsi acquis les bases d'une démarche d'auto-formation, dans une relation de groupe non hiérarchique. Echange sur les attentes réciproques, détermination collective de règles de fonctionnement du groupe, rencontre avec les enseignants référents et réflexion collective sur les principes et valeurs de l'économie sociale et solidaire ont permis de finaliser la phase 1.

Phase 2 : création et définition du projet commun

Pour déterminer leur projet, le groupe s'était donné comme règle et méthode la nécessaire réponse du projet aux aspirations socioprofessionnelles de chacun. Sur cette base, plusieurs séances de créativité ont été menées pour trouver un dénominateur commun. Ainsi, le groupe a décidé de travailler sur la création de lien social entre les étudiants sur le campus, et plus spécifiquement autour des bâtiments du Bois de l'Etang. Faire « du bruit », travailler ensemble, s'amuser, créer des événements, être en lien avec son territoire, bien manger « local et frais », avoir un endroit pour se détendre et débattre le projet « Le Boukan », bar coopératif géré par et pour les étudiants du Bois de l'Etang était né.

Phase 3 : exploration des possibilités et consolidation

En initiant la mise en oeuvre du « projet rêvé », les participants ont compris la nécessité de savoir ce que pouvaient attendre les étudiants d'un tel lieu, ainsi que l'environnement social et économique de leur projet. Ainsi, ont-ils développé et administré un questionnaire à une centaine d'étudiants (mettant en oeuvre les savoir faire acquis en matière d'enquête sociologique) et ont étudié leur « zone de chalandise » et la « concurrence ». En parallèle, ils ont exploré les partenaires potentiels sur le territoire, en particulier les fournisseurs en « circuit court » ainsi que les acteurs socioculturels. Ainsi, les étudiants ont-ils appris à faire une étude de marché. En parallèle, l'accompagnatrice, les enseignants et le partenaire local ont permis au groupe de rencontrer un certain nombre de personnes ressources internes et externes à l'université : autres projets étudiants ayant des points communs, acteurs extérieurs avec projet similaires, personnes ressources sur le fonctionnement des institutions universitaires, etc.

Phase 4 : premiers développements et réalisations opérationnelles

Pour réaliser le projet, et commencer à le mettre en oeuvre, le groupe a décidé d'une part de monter un dossier pour le soumettre aux autorités universitaires, et d'autre part de commencer à mettre en oeuvre et à tester leur idée sous forme de « Boukan éphémère ». Ainsi, ont été menés en parallèle le développement d'un projet global, qui suppose l'attribution d'un espace physique par l'université et un événement ponctuel, qui a eu lieu le 18 octobre 2012.

Ambitions et difficultés de Coop' à-prendre :

En conformité avec la philosophie de la chaire ESS-UPEM, le projet Coop' à-Prendre vise à inscrire l'ESS au cœur de l'université, notamment en élargissant sa présence et sa visibilité au-delà des formations qui lui sont dédiées. Ainsi, Coop' à-Prendre a vocation à s'adresser à tous les étudiants de l'UPEM.

En lien avec le projet de Coopaname, Coop' à-Prendre vise à faire découvrir aux jeunes étudiants un nouveau mode d'entrepreneuriat, collectif et solidaire, en le pratiquant avec des professionnels porteurs d'une pédagogie active. Il s'agit de permettre aux étudiants d'être associés à l'élaboration des savoirs et pilotes des actions menées. Elle induit un ensemble de tâches dans lesquelles tous peuvent s'impliquer et jouer un rôle actif qui peut varier en fonction des intérêts et des disponibilités de chacun.

La démarche de Coop' à-Prendre est porteuse d'un double décloisonnement, d'une part, au sein de l'université entre ses composantes et, d'autre part, entre l'université et le monde professionnel par des expériences partagées d'apprentissage.

Ouvrir un espace d'apprentissage collectif à l'université, en dehors des cours, dans lequel des professionnels accompagnent un groupe d'étudiants à travers une pédagogie active de projet en lien avec des enseignants-chercheurs, c'est quelque par tenter de résoudre la quadrature du cercle.

Grâce à l'engagement des étudiants, des professionnels de Coopaname et des référents universitaires, cet espace a pu prendre corps et amener à des premières réalisations. La collaboration université/entreprise a dû néanmoins, du fait de son caractère innovant et expérimental, et compte tenu des contraintes respectives de ces deux univers, faire face à quelques difficultés.

L'organisation de l'événement « Boukan éphémère » prévu à la mi-mai, a rencontré des problèmes techniques et administratifs, qui n'ont pas permis sa réalisation. Les étudiants étaient prêts, mais l'événement a dû être annulé quelques jours avant la date prévue. L'événement a été replanifié et a eu lieu le 18 octobre 2012.

Une autre difficulté a été le délai pour initier le projet en début d'année universitaire : en effet, débutée fin novembre au lieu de mi-octobre, le groupe n'a pas pu finaliser son dossier de présentation.

Enfin, du point de vue de Coopaname, il semble qu'un certain chemin reste à faire au sein de l'UPEM pour sensibiliser enseignants-chercheurs et personnels à l'importance et l'avantage du modèle coopératif par rapport au modèle associatif auquel ils sont plus habitués.

La nouvelle étape : la coopérative coop' à-prendre

Après avoir été reconduit en 2012-2013 avec un nouveau groupe d'étudiants toujours issus des sciences humaines et sociales, l'initiative partagée Coop' à-prendre rencontrant les mêmes difficultés a fait l'objet d'un constat partagé : d'une part, la nécessité d'inscrire ces pratiques d'un nouvel apprentissage à l'entrepreneuriat collectif au sein de l'université et, sans doute,

dans le cursus des étudiants et, d'autre part, la nécessité de rendre plus accessible aux étudiants ces pratiques en les inscrivant dans la longue durée. Dans les deux, il convenait de réfléchir à la mise en place de ponts moins précaires et mieux (re)connus entre la Coopération et l'Université afin que le projet éducatif Coop'à-prendre puisse s'y déployer.

Bénéficiant avec la chaire ESS-UPEM d'une base durable au sein de l'université, le projet Coop'à-prendre a pu rebondir et connaître une nouvelle phase lors de l'année 2013-2014. En effet, la décision collective a été prise par Coopaname et par l'UPEM de suspendre le projet pédagogique pour une année afin d'envisager la création d'une coopérative Coop'à-prendre au sein de l'université en en confiant l'étude de faisabilité à un groupe d'étudiants volontaires du Master Insertion et Economie Sociale et Solidaire. L'idée de base est ici que la création d'une activité économique au sein de l'université sous la forme instituée d'une coopérative doit permettre d'apporter la pièce manquante aux activités pédagogiques en assurant à l'accompagnement des étudiants à l'entrepreneuriat collectif une visibilité et une durabilité au sein de l'université.

Au terme de l'étude de faisabilité conduite par les étudiants du Master MIESSS accompagnés par Coopaname et la chaire ESS-UPEM, deux pistes ont été retenues pour asseoir l'activité économique de la future coopérative Coop'à-prendre : celle d'activités agricoles exploitant une part des terrains ou des toits terrasses de l'université et celle d'activités de tri et de recyclage du papier. Dans les deux cas, la réalisation de ces activités se fera par et avec des étudiants volontaires pouvant y trouver des opportunités d'emplois universitaires pendant leurs études tout en apprenant ensemble la coopération au service de buts communs à toute la communauté universitaire. C'est sur la valeur d'exemple de ces activités économiques que s'appuieront pour se développer les activités pédagogiques de la coopérative Coop'à-prendre qui devraient aller de la découverte de la coopération sous forme de stage à l'incubation de projets d'entrepreneuriat coopératif portés par des étudiants de l'UPEM.

Conclusion

Dans sa version actuelle de création d'une coopérative, Coop'à-prendre est axée sur la mise en œuvre d'un processus permanent de transmission, mais pas uniquement des savoirs. Il s'agit aussi d'inscrire dans ses gènes ce qui est la particularité de ces entreprises que sont les coopératives. En effet, une coopérative n'appartient pas à ses coopérateurs, mais se définit plutôt comme un bien commun dont l'usufruit est confié au groupement des travailleurs et autres parties prenantes qui la gèrent. Les coopératives ont donc l'obligation de se transmettre de mains en mains. Le défi consiste donc à créer une coopérative viable économiquement pilotée principalement par les étudiants qui aura l'obligation de veiller à sa transmission dans un cycle relativement court puisque les étudiants sont eux-mêmes dans une logique de passage temporaire dans ce statut.

Bibliographie :

- Antelme E., (2013), « Le travail, nouvelle frontière de l'économie sociale et solidaire », dans Defalvard H., L'horty Y., Legendre f., Narcy M. (dir.), *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire. XXXIIIèmes Journées de l'Association d'économie*.
- Autès M. (2004), *Le paradoxe du travail social*, Erès.
- Bacharach M. (2006), *Beyond Individual Choice*. Princeton University Press, Edited by N. Gold, and R. Sugden.
- Brugère F. (2013), *La politique de l'individu*, Col. La République des idées, Puf.
- Borzaga et Defourny eds.(2001), *The Emergence of Social Enterprise*, Routledge.
- Dardot et Laval (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*. La Découverte.
- Defalvard H. (2006), « L'insertion par l'activité économique », dans Naves et Defalvard, *Economie politique de l'action sociale*, Eres.
- Defalvard H. (2013), « Marx et les coopératives : une question de valeur », *Recma*.
- Defalvard et alii. (2011), *L'ESS comme levier d'un développement durable et solidaire en Seine et Marne*, Rapport chaire ESS-UPEM.
- Defalvard et Laguerodie, (2012), *Les effets sur l'emploi de la concentration dans les mutuelles de santé*, Rapport Chaire ESS-UPEM.
- Demoustier D. et Wilson-Courvoisier S. (2009), « L'enseignement initial de l'ESS : un enjeu stratégique », *Recma*.
- Draperi J.F. (2007), *Comprendre l'économie sociale – Fondements et enjeux*, Dunod
- Draperi J.F. (2008), *Godin, inventeur de l'économie sociale – Mutualiser, coopérer, s'associer*, Editions Repas
- Kourilsky, 2012, *Le manifeste de l'altruisme*, Ed. Odile Jacob.
- Lacroix J., (1993), « Université et coopération », *Recma*, 46.
- Ostrom E. (2013), *Gouvernance des biens communs*, de boeck.
- Poujol G., (1981), *L'éducation populaire : histoire et pouvoirs*, ed. Ouvrières.
- Sangiorgio J., Veyer S. (2006), «L'entrepreneuriat collectif comme produit et projet d'entreprises épistémiques. Le cas des Coopératives d'Activités et d'Emploi », *Revue de l'entrepreneuriat vol 5 n°2*
- Sangiorgio J., Veyer S. (2008), «Construire sur les bases d'une coopérative d'activités et d'emploi : l'émergence d'une entreprise de salariat, d'accompagnement et d'apprentissage mutuels », *Actes du Colloque «Economie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales* », IEMN-IAE Nantes
- Sen A. (2010), *L'idée de justice*.
- Veyer S. (2007), « Le projet d'entrepreneuriat collectif des Coopératives d'Activités et d'Emploi : quelles pratiques managériales ? », *Actes du Colloque « Coopératives et Mutuelles : Impacts du statut sur l'efficacité et l'organisation managériale* », ISTECS Paris